

INDICATEURS NATIONAUX DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DONNÉES PAR ÉTABLISSEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES STATISTIQUES ET DES INDICATEURS

préparé par Luc Beauchesne

JUIN 2004

1- La production des indicateurs nationaux

Depuis le Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministère de l'Éducation produisait des indicateurs en soutien à l'opération ministérielle des plans de réussite par établissement.

L'adoption du projet de loi 124 en décembre 2002 a modifié la Loi sur l'instruction publique pour y introduire l'obligation pour les commissions scolaires d'établir un plan stratégique qui tient compte des indicateurs nationaux déterminés par le ministre. Elle a également confirmé l'obligation pour les établissements d'élaborer un plan de réussite pour la mise en œuvre de leur projet éducatif respectif.

La loi prévoit également que le ministre établit, après consultation auprès des commissions scolaires, les indicateurs nationaux qu'il met à la disposition de chacune d'entre elles, aux fins, notamment, de leur permettre de dégager, dans leur plan stratégique, les principaux enjeux auxquels elles font face.

Ainsi, en janvier 2003, le ministre a établi une liste de 17 indicateurs :

- 5 indicateurs en enseignement primaire;
- 6 indicateurs en enseignement secondaire, formation générale des jeunes;
- 5 indicateurs en enseignement secondaire, formation professionnelle;
- 1 indicateur en enseignement secondaire, formation générale des adultes.

Les indicateurs nationaux prennent la forme de nombres ou de pourcentages. En ce qui a trait aux indicateurs nationaux illustrés par des proportions (ou pourcentages), une fiche complémentaire a été produite pour présenter le nombre d'élèves ayant servi de base au calcul (dénominateur).

2- La production de données par établissement

Afin d'aider les commissions scolaires et les conseils d'établissement dans leurs travaux visant à réaliser des plans de réussite et des projets éducatifs, le Ministère rend aussi disponibles des données par établissement. Ces données correspondent à celles qui sont utilisées dans le calcul des indicateurs nationaux par commission scolaire. Elles sont produites pour les bâtiments et les écoles primaires, les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle (par programme) et les centres d'éducation des adultes.

Ces données par établissement remplacent les indicateurs par établissement des plans de réussite (2000-2003).

3- Quelques balises sur la diffusion des données par établissement

Tous les indicateurs nationaux produits par commission scolaire sont aussi calculés par établissement. Toutefois, la diffusion des données pour les établissements n'est utile que si nous tenons compte de ce qui suit :

- a) Certains indicateurs, fort pertinents par commission scolaire, ne sont **pas applicables** à tous les établissements (l'âge à la sortie du primaire, les sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants);
- b) Dans certaines écoles, le nombre d'élèves est trop petit pour justifier le calcul et la diffusion des indicateurs. Par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs calculés lorsqu'il y a **moins de 25 élèves dans l'école**;
- c) Étant donné un nombre suffisant d'élèves concernés, les indicateurs calculés par commission scolaire ont une signification statistique, ce qui rend leur utilisation et leur interprétation pertinentes. Par établissement, le nombre d'élèves par classe, par cycle, par programme ou par service est souvent trop petit pour qu'on puisse utiliser les indicateurs à des fins d'analyse ou en tirer des tendances (variabilité non significative). Par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs calculés lorsque l'univers visé, c'est-à-dire le dénominateur, est constitué de **moins de 15 élèves**;
- d) De plus, la présence de petits nombres d'élèves nous oblige à une certaine prudence par rapport à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la **protection des renseignements personnels**. En effet, que le dénominateur soit grand ou petit (par exemple, le nombre d'élèves inscrits dans un cycle du secondaire), un trop petit numérateur (même exemple, le nombre de sortants sans qualification, ni diplôme) risque de heurter le caractère confidentiel des données en permettant l'identification possible d'un élève. Par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs présentés lorsque le nombre d'élèves visés, c'est-à-dire le numérateur, est constitué de **moins de 5 élèves**.

Pour toutes ces raisons, les données et indicateurs par établissement sont présentés sexes réunis, contrairement aux données et aux indicateurs par commission scolaire, qui sont présentés sexes séparés.

4- Sources de données utilisées et lecture des fichiers

Les indicateurs sont calculés en mars et correspondent à la lecture des fichiers à ce moment de l'année. Cette lecture des fichiers correspond également à celle qui est faite à des fins de financement. Les indicateurs sont calculés à partir des données déclarées par les commissions scolaires. Les fichiers suivants sont utilisés :

a) pour la formation générale des jeunes, primaire et secondaire

DCS, inscriptions et réinscriptions (version certifiée de février);

DCFP, SAGE, SIGDEC, réinscriptions; **SAGE**, diplomation; **SESAME**, diplomation, résultats aux épreuves uniques.

b) pour la formation professionnelle

DCFP, inscriptions et réinscriptions (lecture de février, 2^e lecture de l'année, 7^e lecture d'une période de 2 ans);

Il y a 8 lectures de la DCFP pour une année scolaire. Ces lectures sont réparties sur 2 années (de calendrier).

La 2^e lecture de ce cycle de 8 (février de l'année considérée) sert à mesurer la persévérance (ou le décrochage) en formation générale des jeunes.

La 7^e lecture de ce cycle de 8 (février de l'année suivante) permet d'établir le nombre d'inscrits en formation professionnelle.

SESAME, SAGE, diplomation.

c) pour la formation générale des adultes

SIFCA (version de février).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>L'âge des élèves à l'entrée dans un cycle</u> DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits dans une première année de fréquentation dans un cycle, proportion de ceux qui ont l'âge normal ou moins CALCUL : (au 1^{er} cycle) $\frac{\text{Élèves inscrits en première année de fréquentation au premier cycle, âgés de 6 ans et moins, au 30 septembre}}{\text{Ensemble des élèves inscrits en première année de fréquentation au premier cycle, au 30 septembre}} \times 100$	1- Cet indicateur national est calculé pour chacun des 3 cycles du primaire. 2- L'année de fréquentation dans un cycle, telle que déclarée dans la DCS (déclaration des effectifs scolaires), sert à déterminer les élèves qui entrent dans un cycle. Il s'agit de la seule information utilisée. Elle est déclarée par les commissions scolaires depuis l'implantation de la nouvelle réforme. 3- Selon le cycle, l'âge normal à l'entrée est le suivant: 6 ans au premier cycle, 8 ans au deuxième cycle et 10 ans au troisième cycle.	2000-2001 <u>au 1^{er} cycle</u> 2001-2002 <u>au 2^e cycle</u> <u>au 3^e cycle</u>	2001-2002 95,7 89,5 85,4	2002-2003 97,4 91,0 86,8	2003-2004 97,1 91,8 87,6
<u>La prolongation des études dans un cycle</u> DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits dans un cycle, proportion de ceux qui sont inscrits pour une troisième année de fréquentation, ou plus, dans ce cycle CALCUL : (au 1^{er} cycle) <math display="block">\frac{\text{Élèves inscrits pour une troisième année de fréquentation, ou plus, au 1^{er} cycle, au 30 septembre}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au 1^{er} cycle, au 30 septembre}} \times 100</math>	1- Cet indicateur national est calculé pour chacun des 3 cycles du primaire. 2- L'année de fréquentation dans un cycle, telle que déclarée dans la DCS (déclaration des effectifs scolaires), sert à déterminer les élèves qui prolongent leurs études dans un cycle. Il s'agit de la seule information utilisée. Elle est déclarée par les commissions scolaires depuis l'implantation de la nouvelle réforme.	2000-2001 <u>au 1^{er} cycle</u> <u>au 2^e cycle</u> <u>au 3^e cycle</u>	2001-2002 2,3 1,0 1,4	2002-2003 3,2 1,5 0,8	2003-2004 3,5 1,6 1,1
<u>La fréquentation d'une classe d'accueil</u> DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au primaire, proportion de ceux qui fréquentent ou ont déjà fréquenté une classe d'accueil CALCUL : $\frac{\text{Élèves inscrits au primaire au 30 septembre, fréquentant ou ayant fréquenté une classe d'accueil}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au primaire, au 30 septembre}} \times 100$	1- Les données sur les classes d'accueil sont disponibles depuis 1993-1994. Par conséquent, la mesure d'un séjour antérieur est déterminée à partir de 1993-1994. 2- Les élèves ayant bénéficié de mesures d'accueil, sans appartenir à des classes d'accueil, sont également considérés.	2000-2001 4,0	2001-2002 4,2	2002-2003 4,1	2003-2004 4,7



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (suite et fin)

LES INDICATEURS NATIONAUX		NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>L'intégration des élèves EHDAA dans les classes ordinaires</u>			2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au primaire et identifiés EHDAA, proportion de ceux qui sont intégrés en classe ordinaire CALCUL : $\frac{\text{Élèves inscrits au primaire, au 30 septembre, identifiés EHDAA, intégrés dans les classes ordinaires}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au primaire, au 30 septembre, identifiés EHDAA}} \times 100$		1- Les élèves identifiés EHDAA sont les suivants : a) les élèves handicapés, avec code de difficulté de 23 ou plus, avec ou sans plan d'intervention; b) les élèves ayant les codes de difficulté 13 et 14 (troubles graves de comportement), avec un plan d'intervention; c) les autres élèves à risques, sans code de difficulté, mais ayant un plan d'intervention 2- Les élèves identifiés EHDAA, intégrés en classe ordinaire, sont ceux qui correspondent aux valeurs 1 et 2 de la variable <i>Type de regroupement</i> de la DCS : valeur 1 : Intégration à une classe ordinaire avec soutien à l'enseignant et à l'élève; valeur 2 : Intégration à une classe ordinaire avec participation à une classe-ressource ou avec soutien à l'élève.		76,9	78,8	79,9
<u>L'âge à la sortie du primaire</u>			2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au primaire qui passent au secondaire l'année suivante, proportion de ceux qui sont âgés de 12 ans ou moins au moment de leur entrée au secondaire CALCUL : $\frac{\text{Élèves inscrits au primaire, qui passent au secondaire l'année suivante, âgés de 12 ans ou moins à leur entrée au secondaire}}{\text{Ensemble des élèves inscrits au primaire qui passent au secondaire l'année suivante}} \times 100$		1- Cet indicateur national n'est pas calculé pour les établissements primaires s'il y a moins de 15 élèves inscrits au troisième cycle du primaire. 2- Tous les élèves, peu importe le cycle, qui passent du primaire au secondaire sont considérés.	85,0	82,4	82,7	



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

LES INDICATEURS NATIONAUX		NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>L'âge à l'entrée au secondaire</u>			2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
DÉFINITION : Parmi les élèves qui sont inscrits une première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre, proportion de ceux qui ont 12 ans ou moins		1- Un nouvel inscrit en 1 ^{re} secondaire est un élève qui n'a jamais été inscrit au secondaire au cours des quatre années précédentes, nulle part au Québec.	80,4	82,0	83,0	86,5
CALCUL : <i>Élèves inscrits une première fois en 1^{re} secondaire, au 30 septembre, âgés de 12 ans ou moins</i> <i>Ensemble des élèves inscrits une première fois en 1^{re} secondaire, au 30 septembre</i> X 100						
<u>Les sorties sans diplôme, ni qualification, par cycle</u>			2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits dans un cycle au 30 septembre, proportion de ceux qui sont des sortants sans diplôme, ni qualification		1- La réforme du curriculum au secondaire, présentée en juin 2002, propose que l'organisation scolaire soit aménagée en deux cycles distincts. Par conséquent, cet indicateur national est calculé pour deux cycles du secondaire. Le premier cycle du secondaire correspond aux 1 ^{re} et 2 ^e secondaires. Le deuxième cycle du secondaire correspond aux 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaires.	<u>au 1^{er} cycle</u> 2,6	2,5	2,3	
CALCUL : (au 1 ^{er} cycle du secondaire) <i>Élèves inscrits au 1^{er} cycle du secondaire, au 30 septembre, sortants sans diplôme, ni qualification</i> <i>Ensemble des élèves inscrits au 1^{er} cycle du secondaire, au 30 septembre</i> X 100		2- Un élève, inscrit au 30 septembre, est un sortant sans diplôme, ni qualification s'il répond à tous les critères suivants : a) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, un diplôme (DES, DEP, ASP, AFP); b) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, une qualification (CFER, ISPJ); c) il n'est pas réinscrit, nulle part au Québec, l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial.	<u>au 2^e cycle</u> 5,8	5,8	5,6	
		3- Les sorties sans diplôme, ni qualification, comprennent, en plus du décrochage scolaire des sorties dues à l'émigration et à d'autres événements (mortalité, morbidité scolarisation à domicile, etc.). Une estimation de ces sorties est établie pour chaque commission scolaire. D'ailleurs, cette estimation des sorties dues à l'émigration et à ces autres événements est présentée avec les indicateurs nationaux du secondaire, par commission scolaire. Basée sur des observations faites au primaire, elle ne peut pas être calculée pour les établissements.				



LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>Les sorties avec diplôme en 5^e secondaire</u> DÉFINITION : Parmi les élèves qui sont inscrits en 5 ^e secondaire, au 30 septembre, proportion de ceux qui obtiennent un diplôme durant l'année CALCUL : Élèves inscrits en 5^e secondaire, au 30 septembre, qui obtiennent un diplôme durant l'année Ensemble des élèves inscrits en 5^e secondaire, au 30 septembre X 100	1- Tous les élèves inscrits en 5 ^e secondaire sont considérés, non pas seulement ceux qui y accèdent une première fois. 2- Tous les diplôme du secondaire sont comptés (DES et DEP).	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
		77,1	76,3	74,0	

<u>L'ensemble des sorties avec diplôme ou qualification</u> DÉFINITION : Parmi les élèves sortants du secondaire, formation générale des jeunes, proportion de ceux qui sortent avec un diplôme ou une qualificator CALCUL : Élèves sortants du secondaire, formation générale des jeunes, avec un diplôme ou une qualification Ensemble des élèves sortants du secondaire, formation générale des jeunes X 100	1- L'ensemble des sortants du secondaire est constitué de deux éléments : a) les sortants avec un diplôme ou une qualification (les élèves diplômés ou qualifiés d'une année (diplômes : DES, DEP, ASP, AFP; qualifications : CFER, ISPJ); b) les sortants sans diplôme, ni qualification. 2- Les sorties sans diplôme, ni qualification, répondent aux critères suivants : a) l'élève n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, un diplôme (DES, DEP, ASP, AFP); b) il n'a pas obtenu, durant l'année scolaire, une qualification (CFER, ISPJ); c) il n'est pas réinscrit, nulle part au Québec, l'année suivante, ni en formation générale (jeunes ou adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial. 3- Les sorties sans diplôme, ni qualification, comprennent, en plus du décrochage scolaire, des sorties dues à l'émigration et à d'autres événements (mortalité, morbidité, scolarisation à domicile, etc.). Une estimation de ces sorties est établie pour chaque commission scolaire. D'ailleurs, cette estimation des sorties dues à l'émigratiior et à ces autres événements est présentée avec les indicateurs nationaux du secondaire, par commission scolaire. Cette estimation, basée sur des observations faites au primaire, ne peut pas être calculée pour les établissements. 4- Cet indicateur national n'est calculé que pour les établissements offrant au moins le deuxième cycle du secondaire. Plus précisément, l'indicateur est calculé si les critères suivants sont respectés: a) il y a 15 élèves ou plus en secondaire 5; b) les élèves de 4 ^e et 5 ^e secondaires représentent 20 p. 100 ou plus de l'ensemble des élèves de l'établissement; c) la proportion de EHDAA de l'établissement est inférieure à 50 p. 100.	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
		75,7	75,0	75,0	



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (suite et fin)

LES INDICATEURS NATIONAUX		NOTES COMPLÉMENTAIRES		RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>La réussite aux épreuves ministérielles</u> DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves qui se présentent à une épreuve, toutes sessions d'examens confondues, proportion de ceux qui réussissent cette épreuve CALCUL : (ensemble des épreuves) Nombre de réussites parmi les présences à l'ensemble des épreuves, toutes sessions d'examens confondues Nombre de présences à l'ensemble des épreuves, toutes sessions d'examens confondues X 100	1- Pour le calcul de la réussite aux épreuves pour une année scolaire, quatre périodes d'examens sont considérées. Par exemple, pour l'année 2001-2002, les sessions retenues sont les suivantes : a) janvier 2002 : les cas de semestrialisation seulement, c'est-à-dire les élèves qui se présentent dès janvier à une épreuve correspondant à un cours suivi à un rythme accéléré durant la session d'automne (2001); b) juin 2002 : la principale session d'examens; c) août 2002 : essentiellement une session de reprises; d) janvier 2003 : les cas de reprises seulement. 2- Pour un élève et pour une épreuve donnés, on compte une seule présence , même si celui-ci se présente à plus d'une session. 3- Pour un élève et pour une épreuve donnés, on compte une seule réussite ou un seul échec, s'il n'y a pas réussite, peu importe le nombre de sessions d'examens. 4- Étant donné qu'un élève peut d'abord échouer une épreuve dans un établissement et réussir la même épreuve plus tard dans un autre établissement où se concentrent les reprises, on attribue la réussite ou l'échec à l'école où il est inscrit au 30 septembre 5- Ce nouvel indicateur est également présenté pour les épreuves de la langue d'enseignement (français ou anglais, selon le cas).	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004		
		<u>ensemble des épreuves</u>					
		90,3	89,5	88,9			
		<u>français, langue d'enseignement</u>					
		93,7	93,4	89,5			
<u>anglais, langue d'enseignement</u>							
		96,2	96,1	95,6			

<u>L'intégration des élèves EHDAA dans les classes ordinaires</u> DÉFINITION : Parmi l'ensemble des élèves inscrits au secondaire, formation générale des jeunes, et identifiés EHDAA, proportion de ceux qui sont intégrés en classe ordinaire CALCUL : Élèves inscrits au secondaire, FGJ, au 30 septembre, identifiés EHDAA, intégrés dans les classes ordinaires Ensemble des élèves inscrits au secondaire, FGJ, au 30 septembre, identifiés EHDAA X 100	1- Les élèves identifiés EHDAA sont les suivants : a) les élèves handicapés, avec code de difficulté de 23 ou plus, avec ou sans plan d'intervention; b) les élèves ayant les codes de difficulté 13 et 14 (troubles graves de comportement), avec un plan d'intervention; c) les autres élèves à risques, sans code de difficulté, mais ayant un plan d'intervention 2- Les élèves identifiés EHDAA, intégrés en classe ordinaire, sont ceux qui correspondent aux valeurs 1 et 2 de la variable <i>Type de regroupement</i> de la DCS : valeur 1 : Intégration à une classe ordinaire avec soutien à l'enseignant et à l'élève. valeur 2 : Intégration à une classe ordinaire avec participation à une classe-ressource ou avec soutien à l'élève.	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
			33,5	37,9	43,5



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE

LES INDICATEURS NATIONAUX		NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>Le nombre total d'inscrits</u>			1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
DÉFINITION : Nombre d'élèves inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme		1- Les élèves inscrits à temps plein sont ceux qui sont déclarés, durant l'année, pour une période équivalant à 30 p. 100 de la durée du programme. Par exemple, pour être considérée à temps plein dans un programme de 900 heures, il faut que la durée observée durant une année soit de 270 heures ou plus. 2- Un élève inscrit à temps plein dans plus d'un programme durant la même année est compté dans chacun des programmes. L'année scolaire s'échelonne du 1 ^{er} juillet au 30 juin. 3- Un élève inscrit à temps plein plus d'une fois dans le même programme durant une année n'y est compté qu'une fois. 4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).	61 959	61 633	63 434	63 202
<u>Le nombre de nouveaux inscrits</u>			1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
DÉFINITION : Nombre d'élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme		1- Les nouveaux inscrits à temps plein sont ceux qui sont inscrits, durant l'année, pour une période équivalant à 30 p. 100 de la durée du programme. Par exemple, pour être considérée à temps plein dans un programme de 900 heures, il faut que la durée observée durant une année soit de 270 heures ou plus. 2- Un nouvel inscrit dans un programme correspond à un élève qui n'a jamais été inscrit dans ce programme depuis 1990-1991. 3- Si un élève est inscrit, durant la même année, dans plus d'un programme, seule la première inscription est retenue. C'est sur la base de cette seule première inscription de l'année qu'on détermine s'il s'agit ou non d'une nouvelle inscription dans le programme choisi. Contrairement au nombre total d'inscrits, il ne peut y avoir qu'une nouvelle inscription par élève durant une année. 4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes).	36 656	38 326	38 545	38 397



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE (suite)

LES INDICATEURS NATIONAUX	NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>Les nouveaux inscrits de moins de 20 ans</u> DÉFINITIONS : Nombre d'élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, âgés de 19 ans et moins Parmi les élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui sont âgés de 19 ans et moins, par programme CALCUL : $\frac{\text{Nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, âgés de 19 ans ou moins}}{\text{Ensemble des nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement}} \times 100$	1- Les nouveaux inscrits à temps plein sont ceux qui sont inscrits, durant l'année, pour une période équivalant à 30 p. 100 de la durée du programme. Par exemple, pour être considérée à temps plein dans un programme de 900 heures, il faut que la durée observée durant une année soit de 270 heures ou plus. 2- Un nouvel inscrit dans un programme correspond à un élève qui n'a jamais été inscrit dans ce programme depuis 1990-1991. 3- Si un élève est inscrit, durant la même année, dans plus d'un programme, seule la première inscription est retenue. C'est sur la base de cette seule première inscription de l'année qu'on détermine s'il s'agit ou non d'une nouvelle inscription dans le programme choisi. Contrairement au nombre total d'inscrits, il ne peut y avoir qu'une nouvelle inscription par élève durant une année. 4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes). 5- L'âge de l'élève est calculé au 30 septembre de l'année scolaire considérée. L'année scolaire s'échelonne du 1^{er} juillet au 30 juin.	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
		<u>Nombre des nouveaux inscrits de moins de 20 ans</u>			
		14 441	14 261	13 933	13 280
		<u>Proportion des nouveaux inscrits de moins de 20 ans</u>			
		39,4	37,2	36,1	34,6

<u>Les nouveaux inscrits en alternance travail - études</u>		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
		<u>Nombre des nouveaux inscrits en ATE</u>			
		3 279	4 137	4 064	4 183
		<u>Proportion des nouveaux inscrits en ATE</u>			
		8,9	10,8	10,5	10,9
DÉFINITIONS: Nombre d'élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, en situation d'alternance travail-études		<u>Nombre de programmes offerts en ATE</u>			
		68	70	67	74
Nombre de programmes dans lesquels il y a au moins un nouvel inscrit à temps plein, toutes sources de financement, en situation d'alternance travail-études					

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION PROFESSIONNELLE (suite et fin)

LES INDICATEURS NATIONAUX		NOTES COMPLÉMENTAIRES		RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<u>L'obtention d'un diplôme de formation professionnelle</u> <i>a) diplomation dans le même programme</i> DÉFINITION : Parmi les élèves inscrits pour une première fois dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme CALCUL : <i>Nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme</i> $\times 100$ <i>Ensemble des nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement</i> <i>b) diplomation totale en formation professionnelle</i> DÉFINITION : Parmi les élèves inscrits pour une première fois, dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, par programme, proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle, peu importe le programme CALCUL : <i>Nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement, qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle, peu importe le programme</i> $\times 100$ <i>Ensemble des nouveaux inscrits dans un programme, à temps plein, toutes sources de financement</i>	1- Les diplômes de formation professionnelle sont les suivants : DEP, ASP, AFP. 2- Les données de cet indicateur ne sont présentées que pour 2 années, afin de rendre comparables des observations faites pour 3 années. 3- La durée de 3 années est établie de la façon suivante. Par exemple, la diplomation des nouveaux inscrits de 1998-1999 correspond aux diplômes qui sont obtenus en 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001. 4- Cet indicateur national est calculé par programme. De plus, il est calculé pour l'ensemble des programmes (total de tous les programmes). 5- Le calcul de cet indicateur national prend en considération l'historique des programmes offerts à chaque année (correspondance entre les programmes).	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
		Mesure de la diplomation jusqu'en ...					
		2001-2002	2002-2003				
		<u>Diplomation dans le même programme</u>					
		71,8	72,0				
		<u>Diplomation totale en FP</u>					
		75,4	75,2				



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

LES INDICATEURS NATIONAUX		NOTES COMPLÉMENTAIRES	RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC			
<i>L'effectif total par service d'enseignement</i>			1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
DÉFINITION : Nombre d'élèves inscrits durant l'année dans un service, à temps plein et à temps partiel, en formation générale des adultes. Les services d'enseignement sont les suivants :		1- Un élève inscrit dans plus d'un service durant la même année est compté dans chacun des services.				
		2- Un élève inscrit plus d'une fois dans le même service durant une année n'y est compté qu'une fois.				
		3- Les élèves qui ne se présentent qu'à des épreuves ne sont pas comptés. (durée = 0 heure)				
a) pour l'ensemble des services;			144 074	150 457	164 204	169 720
b) pour chacun des services :						
1- Le soutien pédagogique;			5 266	5 975	6 538	6 362
2- L'alphabétisation;			10 026	12 069	13 645	13 877
3- Le présecondaire;			9 010	7 253	5 801	5 136
4- Le premier cycle du secondaire;			36 619	35 645	35 778	33 788
5- Le second cycle du secondaire;			34 668	35 100	38 121	39 944
6- L'intégration sociale;			8 799	11 398	15 147	17 849
7- L'intégration socioprofessionnelle;			6 944	8 247	9 266	9 151
8- La francisation;			7 661	9 475	12 476	14 771
9- La préparation à la formation professionnelle;			5 247	6 270	7 706	9 099
10- La préparation aux études postsecondaires.			19 834	19 025	19 726	19 743

